N° 12 Mars 2015

Penser c'est dire non !

Alain

Propos sur la religion

SOMMAIRE

- Editorial
- Loi Macron
- Mémorandum Revendicatif 2015
- Intervention Cex actifs mars 2015
- Invitation réunion du 09/04/2015

URSEN CGT
Section des Retraités
J. Delétraz
29 Avenue Charlotte Corday
14000 CAEN

TRESORIERS DES SDEN
SDEN CGT CALVADOS
Laurent Forestier
6 Impasse du Londel
14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE
Isabelle Leroy
4 Le Clos Samson
50470 Tollevast

SDEN CGT ORNE
Gaëlle Dhaille *
La Contrie
61500 Aunay les Bois

* Nouvelle Trésorière

EDITORIAL

LE COUT DU CAPITAL VU SOUS L'ANGLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Comité Général UCR—CGT

Notre système de S. S. est structuré autour de quatre mots clés : UNICITE, UNIVERSALITE, DEMOCRATIE et SOLIDARITE, (Pierre angulaire du système… Solidarité intergénérationnelle, malades –bien portants, familles. Ni assurance, ni charité, la Sécu …c'est de la solidarité.

Est-ce que ce principe serait dépassé aujourd'hui ? Rappelons-nous : COTISER à hauteur de ses moyens, RECEVOIR à hauteur de ses BESOINS. C'est un système révolutionnaire mis en place en 1946 par A. Croizat qui disait : « La Sécurité sociale est la seule création de richesses sans Capital ».

Cette définition illustre bien notre système SOLIDAIRE et REVOLUIONNAIRE. Financé par les richesses créées dans l'entreprise, autrement dit par la cotisation sociale, il aboutit au SALAIRE SOCIALISE car ces cotisations versées par le patronat (C'était prévu dans le système), font partie intégrantes du salaire. C'est devenu dans la bouche du patronat des « charges sociales » !

Le fond de la bataille toujours d'actualité aujourd'hui est l'utilisation financière du salaire socialisé. Au fil des ans de nombreuses contre réformes ont été proposées (toutes combattues par la CGT). Ordonnances de 1967 (Jeanneney) , différents plans : Barre (74), Veil (76), Dufoix (85), Balladur (93), Rocard (91), Juppé (95), Raffarin, (Fillon (2003).

Augmentation de l'âge de la retraite, baisse du montant des pensions, déremboursements des médicaments, franchises diverses, privatisation des hôpitaux…. Création de la CSG (Rocard), c'est toujours la main mise de l'Etat sur la protection sociale et sa gestion. Plan Juppé : création des ARS : suppression de milliers de lits dans les hôpitaux…Fillon 2003 : attaques sans précédent contre les retraites… La CGT a été de tous les combats pour stopper les mauvais coups contre la protection sociale. (Et la CFDT ? Chérèque qui signe la veille de la négociation !). Toutes ces réformes, (Avec l'ANI), empreintes des thèses les plus libérales sont des éléments fondamentaux pour la destruction de la protection sociale à la française. Kessler l'a rêvé, Hollande et son gouvernement l'ont fait ! Aujourd'hui le MEDEF veut « siphonner » les réserves de l'ARRCO, avec la disparition de l'AGIRC. On va substituer la capitalisation à la répartition.

Avec le pacte de responsabilité les attaques continuent au nom de l'austérité et de la dette (UE). On achève la branche famille en changeant la nature des prestations familiales, mais on veut arriver à au moins 21 milliards d'économies sur les dépenses de la sécurité Sociale.

En 2012, 85 % des profits ont été reversés sous forme de dividendes. En 1981, le travailleur français travaillait 14 jours pour les actionnaires, 46 jours aujourd'hui ! De l'argent il y en a mais pas pour les besoins sociaux.

Le gouvernement Valls revient 70 ans en arrière, en s'attaquant au salaire socialisé et à des dispositions qui obligent le patronat à renoncer à une partie de ses profits pour financer des droits fondamentaux pour les salariés….!

RECONQUERIR LA SECURITE SOCIALE pour la RECONSTRUIRE, c'est l'affaire de TOUS, la lutte doit être INTERPROFESSIONNELLE et INTERGENERATIONNELLE.

Jacques BOUGOUIN

LOI « MACRON »

La loi dite « Macron » , « pour la croissance et l'activité », (dont le projet est passé grâce au 49-3 à l'Assemblée Nationale) est sensée casser « les rigidités » qui bloqueraient l'économie française.

Les dispositions de cette loi ont un fil directeur : « ce qui est bon pour le patronat est bon pour l'économie », quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés. Cette loi est le complément du pacte de responsabilité dont les prétendues contreparties se sont révélées des illusions. Elle participe d'une tendance générale dans l'Union européenne au moins-disant social. La stagnation, voire la baisse, des salaires et des pensions, les coupes massives dans les dépenses publiques pèsent sur la demande globale et donc sur l'activité des entreprises. Ces dernières préfèrent verser de confortables dividendes à leurs actionnaires plutôt qu'investir.

Avec l'extension du travail le dimanche, de surcroît sans obligation légale de majoration salariale et avec le maquillage outrancier du travail de nuit en travail de soirée, les conditions de travail des salariés sont attaquées. Une fois de plus les premières victimes en seront les femmes.

Avec la réforme du tribunal des prud'hommes qui renvoie de plus en plus d'affaires devant des juges professionnels, ce sont les droits des salariés qui sont remis en cause. Avec la dépénalisation du délit d'entrave, ce sont les employeurs qui sont protégés, pas les salariés.

Et désormais, si le tribunal administratif annule un plan social n raison de l'insuffisance de motivation, les licenciements ne seront plus invalidés et les salariés ne seront plus indemnisés. Par ailleurs, ce projet relance e processus de privatisation, notamment d'un certain nombre d'aéroports et fragilise le statut des locataires au profit des spéculateurs.

Il va permettre aux hôpitaux publics de créer des filiales à l'étrange, c'est-à-dire à se comporter come des entreprises privées. Alors que le service public hospitalier est malade, entre autres, d'un manque de ressources, une partie de ces dernières pourront être utilisées à des fins d'opérations financières ou commerciales à l'étranger.

La déréglementation du transport par bus va en fait aggraver les inégalités d'accès, instituant un transport pour les pauvres. Elle aura pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre. L'hypocrisie est ici de mise. Alors que le président de la République prend des postures d'écologiste, et alors que la France va accueillir en décembre 2015 la conférence mondiale sur le climat (COP 21), e Gouvernement propose une mesure qui va à l'encontre de tout bon sens en favorisant le transport privé par route au détriment du transport public dont le rail. Une autre solution serait de développer le transport par rail en faisant jouer à la SNCF son rôle de service public.

Ce projet de loi est guidé par une logique de déréglementation généralisée qui n'a comme objectif que le maintien des profits aux dépens des salaires, des pensions, seuls moyens de vivre pour la majorité de la population au détriment de la protection sociale. Plus d'égalité, plus de fraternité, c'est ce que nous voulons, c'est le contraire de la loi « Macron ».

Extrait de l'Appel contre la loi « Macron »
Texte rédigé avant son passage à l'A Nle.

RETRAITES : PAS D'AUSTERITE

Mémorandum revendicatif des retraités pour 2015 *

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont en colère et déterminés) ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matières de retraite et de protection sociale. Ils présentent aux élus, au niveau national, régional et départemental, un mémorandum de leurs revendications.

Nous ne pouvons accepter que 10 % des retraités vivent sous le seul de pauvreté, ni que cette situation s'aggrave encore du fait des politiques d'austérité.

Nous ne pouvons accepter que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Les retraités sont des citoyens à part entière et ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité, mais la dignité.

En conséquence ils revendiquent :

- **- le retour à la revalorisation annuelle** de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation ;
- - **l'indexation sur l'évolution des salaires ;**
- - **le retour au droit à la retraite à 60 ans** et à un départ anticipé pour les métiers pénibles ou insalubres ;
- - **un minimum de retraite équivalent au SMIC** pour tout retraité ayant une carrière complète ;
- - **le rétablissement de la demi-part fiscale** supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à **l'exonération fiscale des majorations familiales** de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants, sans attendre une **véritable réforme fiscale** qui garantisse l'égalité entre les citoyens tout en finançant les services publics. ;
- - **le maintien et l'amélioration des pensions de réversion** et la suppression des conditions de ressources ;
- - **la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression de la CASA.** Estimant insuffisante la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ils revendiquent une augmentation des moyens permettant l'amélioration de la prise en charge, que ce soit à domicile ou en établissement .

Ils souhaitent qu'en 2015 soit porté un coup d'arrêt aux politiques rétrogrades qui entendent réduire de 50 milliards les prestations sociales. Ils sont déterminés à mobiliser les retraités pour la défense de leur pensions et de la protection sociale collective.

CGT UCR FO CFTC FSU SOLIDAIRES FCR UNRPA LSR

*** Mémorandum adressé aux élus : députés, sénateurs.....**

COMMISSION EXECUTIVE URSEN 03/03/2015

RELATIONS RETRAITES - ACTIFS DANS LA CGT EDUC'ACTION

La Section Nationale des Retraités va se réunir en Conférence Nationale (congrès tous les trois ans), du 19 au 20 mai 2015. Un groupe de travail (Je n'y ai pas participé pour cause de bronchite, alors que j'étais inscrit), s'est penché sur l'actualisation du texte adopté il y a trois ans à Dijon et sur l'évolution des relations entre actifs et retraités. Cela fera l'objet d'un envoi en supplément au « PEF ».

Dans l'académie, nous nous réunirons le 09/04/2015 et le texte pourra faire l'objet de propositions d'amendements. Nous aurons aussi à cette occasion à désigner un délégué de droit, en remplacement de Philippe Hanse, démissionnaire, et un délégué mandaté.

Je veux redire ici qu'il n'y a aucun problème de fonctionnement dans notre académie. Nous sommes plusieurs à la CE (Avec momentanément des absents), et représentés au Bureau de l'URSEN. Nous n'avons aucun problème avec les trésoriers des SDEN qui « assurent » les cotisations et COGETISE et je les en remercie.

Par ailleurs, ces relations, depuis au moins trois congrès, ne sont pas des meilleures entre la SNR et l'UNSEN, même si des points positifs et une évolution s'est faite depuis Dijon. (Procédure de vote et trésorerie).

En effet, l'essai d'empêcher les retraités de voter sur l'UGICT (Vote par mandat alors que les SDEN n'avaient pas été consultés), la déclaration d'un membre du bureau de l'UNSEN lors d'une commission du congrès extraordinaire : « maintenant nous allons nous occuper de la SNR », puis le déroulement de la fin du congrès de Seignosse où l'on a accepté de mettre au vote des amendements anti statutaires et de faire voter à mains levées un amendement dont les dispositions venaient d'être repoussées par mandat (!), ne peuvent évidemment pas nous satisfaire. Qu'un CNU se prononce pour que ces amendements votés ne soient pas appliqués jusqu'au prochain congrès est une aberration : des amendements anti statutaires sont nuls et sont donc réputés n'avoir jamais existé.

Nous devons fortement craindre des attaques directes par voie de changement des statuts de l'organisation au prochain congrès. On peut penser que l'UNSEN et sa direction, qui ne défend que « mollement » à notre point de vue la SNR, joue les apprentis sorciers.

Il faut que vous sachiez que **si** l'organisation actuelle, qui fonctionne bien (Doublement des effectifs des retraités : peut-être cela inquiète-t-il ?), est, non seulement mise en péril, mais disparaît, vous aurez, vous, les actifs à « gérer » les retraités de l'académie : continuité syndicale, trésorerie, réunions, journal…, car nous sommes un certain nombre décidés dans ce cas à aller militer ailleurs.

Cependant, en tout état de cause, il faut que les « retraitables » à brève échéance, se posent la question du renouvellement de l'équipe retraités de l'académie de Caen, car il faut bien, un jour, passer la main.

J. DELETRAZ
Représentant de Caen à la SNR
Membre du bureau de l'URSEN

RETENEZ LA DATE
9 AVRIL 2015 MONCY ORNE

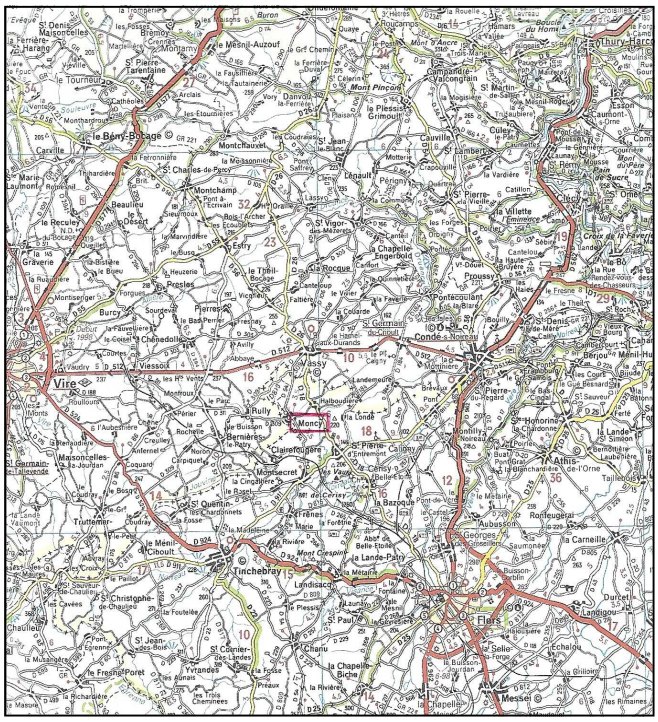

RESTAURANT DE MONCY
Menu à 24,00 €

Accueil à partir de 9 h 30

Début des travaux à 10 h

Ordre du jour

- Rapport introductif : actualité sociale et internationale, situation confédérale. Débats.
- Situation académique : Elections Fonction Publique, Démissions. Débats.
- Conférence Nationale de la SNR—Cap d'Agde Du mardi 19 mai 2015 14 h au jeudi 21 à 12 h.
- Election des délégués. Modalités.
- Débats sur le texte préparatoire : place des retraités dans la CGT Educ'Action. Amendements.
- Trésorerie et organisation Académie de Caen.
- 1er mai 2015 : 120 ans de la CGT.
- Questions diverses.

A partir de Vire : D512 jusqu'à VASSY.
De Caen : Thury Harcourt, Condé s/Noireau, et D911 jusqu'à St Pierre d'Entremont
De Flers : D18 jusqu'à St Pierre d'Entremont.

Pour les habitants ou les proches de Saint-Denis sur Sarthon

Canard Enchaîné 11/03/2015

Coupon réponse à retourner pour le 31 mars 2015

A **Michel Montembault**
les Rivières
61100 SAINT-PAUL
02 33 65 41 83
e-mail : montembault.michel@wanadoo.fr

Nom : .....Prénom : .....

Je participe Nombre de personnes : .....

Je ne participe pas cette fois

Menu : 24 € / personne.